Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20261013-D2026125-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

| N° Acte : **2026-Délib-125-CM 13/10/2026** | Classification **: 1.1 Marchés publics** |
|---|---|

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet : Consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain synthétique au complexe Jos Péron***

L'An deux mil vingt-six le treize du mois d'octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

**Etaient absents :** M. Jonathan PENET (procuration à Mme Corinne LAUTRÉDOU) ; M. Raynald TANTER (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Léonora RAMADANI (procuration à M. Hervé VAILLANT) et M. Hervé LELIÈVRE (procuration à M. David LE BERRE).

**Secrétaire :** M. Quentin BERNARD.

Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation des équipements sportifs de la commune, il est proposé de lancer une consultation en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre chargée d'accompagner la commune dans le projet de réalisation d'un terrain de football en revêtement synthétique au stade municipal Jos Péron.

Cette mission aura notamment pour objectifs de préciser le programme de l'opération et de définir les caractéristiques techniques du futur équipement. Elle permettra également d'identifier et de dimensionner les différents travaux et aménagements nécessaires à sa réalisation, notamment en matière de terrassement, de drainage, de gestion des eaux, d'équipements sportifs, d'éclairage, ainsi que d'accès et de sécurité.

La mission de maîtrise d'œuvre permettra par ailleurs d'établir une estimation financière précise du projet, constituant ainsi un élément d'aide à la décision pour la commune et à la préparation de la future opération de travaux.

La consultation permettra également à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique lors des différentes phases de conception, de la préparation du marché de travaux et, le moment venu, du suivi de leur réalisation.

**Vu** l'avis favorable de la commission *« Solidarité, associations, sport, culture et patrimoine »* du mardi 29 septembre 2026,

**Vu** l'avis favorable de la commission *« MAPA »* du lundi 5 octobre 2026,

**Vu** l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 5 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20261013-D2026125-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec deux abstentions** (Mme Nadine PLANTEC et M. Kévin CRENN**),**

**DÉCIDE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain synthétique au complexe Jos Péron,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche permettant l'exécution la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE